

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2023)
Heft: 42

Artikel: Mise en vigueur de la documentation du modèle DMAV version 1.0
Autor: Nicodet, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1044711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

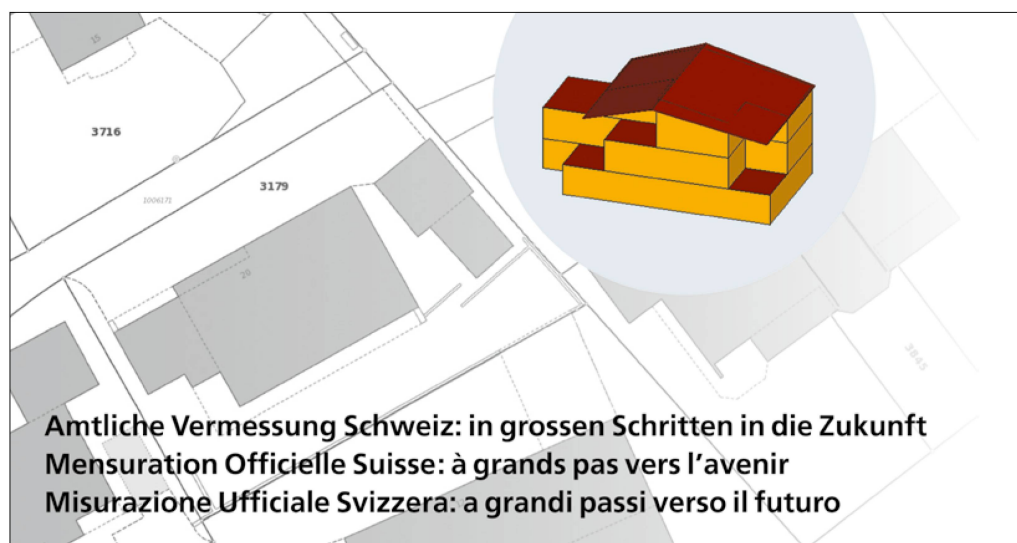
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mise en vigueur de la documentation du modèle DMAV version 1.0

La documentation du «modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0» entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le DMAV remplace le MD.01-MO-CH. Un délai transitoire courant jusqu'au 31 décembre 2027 est accordé.



Après des années de préparation, une consultation riche de nombreux retours très précieux, d'innombrables heures de discussion dans le groupe de travail DMAV suivies de l'intégration de leurs résultats dans les documents techniques et les descriptifs INTERLIS concernés, nous y voilà enfin: la documentation du «modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0» est désormais disponible. Elle a été mise en vigueur par la circulaire MO 2023/01 et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV remplace le modèle de données 2001 de la mensuration officielle «Confédération» (MD.01-MO-CH). Un délai transitoire courant jusqu'au 31 décembre 2027 est accordé pour le changement de modèle.

La documentation du modèle est consultable dans le guide de la mensuration officielle sous www.cadastre.ch/dmav → Documentation du modèle DMAV

Membres du groupe de travail DMAV

Office fédéral de topographie swisstopo

- Grütter Christian, direction
- Mäusli Martin, soutien

Services cantonaux du cadastre

- Veraguth Hans Andrea, GR
- Fierz Bernard, ZH
- Frapolli Claudio, TI
- Spicher Florian, NE

Services des mensurations de villes

- Horat Stephan, Saint-Gall

Ingénieurs-Géomètres Suisses IGS

- Saugy Pierre-Alain

Que tous les membres du groupe de travail DMAV soient chaleureusement remerciés ici pour leur précieuse collaboration.

Marc Nicodet, ing. géom. brev.

Responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»
swisstopo, Wabern
marc.nicodet@swisstopo.ch